

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4562

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue Jean Jaurès - Travaux de construction d'un collecteur d'assainissement d'eaux usées DN 500 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet global de restructuration des réseaux de la ZI de Meyzieu a été validé par la délibération du Conseil n° 2003-1484 en date du 20 octobre 2003, une individualisation d'autorisation de programme ayant été délibérée pour un montant total de 4 490 000 € HT sur la période 2004-2006 (opération n° 0561).

Les travaux qui sont soumis au Bureau concernent la construction d'un collecteur d'assainissement de diamètre 500 mm et de 2 710 mètres de longueur permettant de raccorder les eaux usées de la ZI de Meyzieu à la nouvelle station d'épuration à Jonage et de délester la station d'épuration de Meyzieu.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 367 775 € HT.

L'opération se décomposerait comme suit :

- travaux de construction du collecteur d'assainissement,
- travaux de réfection de chaussée,
- essais techniques,
- mission de coordination sécurité et protection de la santé,
- travaux de récolement.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un collecteur d'assainissement eaux usées de diamètre 500 mm, rue Jean Jaurès à Meyzieu.

Ces travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, à la suite d'un appel d'offres déclaré sans suite ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de l'opération prévue rue Jean Jaurès à Meyzieu.

2° - Les travaux de construction du collecteur d'assainissement des eaux usées de diamètre 500 mm seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection de chaussée, les essais techniques, les travaux de récolement, les missions de coordination sécurité et protection de la santé seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclu à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - La dépense correspondante pour 1 367 775 € HT sera imputée sur l'autorisation de programme 0561 - restructuration réseaux ZI Meyzieu individualisée par délibération n° 2003-1484 en date du 20 octobre 2003 pour un montant global de 4 490 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,